

**CREATION D'UNE UNITE D'ACCUEIL DE JOUR
DE 10 PLACES POUR PERSONNES ATTEINTES
DE LA MALADIE D'ALZHEIMER OU TROUBLES
APPARENTES**

DIU Médecin coordonnateur d' EHPAD 2006-2007

■ DEFINITION:

L'accueil de jour consiste à accueillir au cours d'une ou plusieurs journées par semaine (voire demi-journée) des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés et vivant encore à domicile

→ *Politique de soutien à domicile*

■ OBJECTIFS:

- Pour la personne accueillie:
 - Maintenir les capacités
 - Préserver l'autonomie
 - Etablir des contacts sociaux

➔ *Maintenir la vie à domicile et retarder l'entrée en institution*

- Pour l'aidant:
 - Temps de répit
 - Prévenir l'épuisement

■ PLANS ALZHEIMER:

- Plan Alzheimer 2001-2005

Circulaire du 16 avril 2002

Annexe 3: cahier des charges pour les accueils de jour

- Plan Alzheimer 2004-2007

Circulaire du 30 mars 2005

Annexe 5: cahier des charges pour les accueils de jour

- Plan Alzheimer 2008-2012

Rapport remis le 8 novembre 2007 par la commission Ménard

Application en janvier 2008

Un des axes: amélioration de la prise en charge des malades avec soutien accru des aidants par des structures de répit

■ FONCTIONNEMENT:

- Les locaux
- L'équipe
- Population accueillie
- Modalités d'admission
- Modalités d'évaluation et de suivi
- Journée type - horaires
- Activités proposées
- Actions auprès des familles
- Réseau
- Bénévoles

■ LES PROBLEMES RENCONTRES:

- Hétérogénéité de la population accueillie
- Perte d'autonomie majeure
- Coût du transport

Décret du 11 mai 2007 sur la prise en charge des frais de transport

- Amplitude horaire

■ EN CONCLUSION:

- Prise en charge médico-psycho-sociale du patient et de l'aidant
- Répond à un réel besoin mais insuffisamment connu auprès des familles et des professionnels
- Distinguer des places de répit/garderie et des accueils thérapeutiques (*proposition du nouveau plan Alzheimer*)



Aider